

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE ET MEURTHE
COMMUNE
DE
BELEVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELEVILLE

Séance du 20 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BELEVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Belleville, sous la présidence de Monsieur Dominique ROUBY, Maire.

NOMBRES DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11
Date de la convocation 16 octobre 2023		
Date d'affichage 27 octobre 2023		

Secrétaire de séance : M. Arnaud DUFOUR

Présents : M. Alain FOUQUET, Mme Sylvia ZAIM, M. Arnaud DUFOUR, Mme Nathalie COLLON, Mme Claudine MICLO, M. Hervé NOEL, M. Christophe TANNER

Excusés : M. Marc LANGE, Mme Virginie MORTELETTE, Mme Valérie MUNIER, Mme Eliane ROBLOT, M. Jérémie PACHOUD, Mme Angélique SERGENT

Non Excusés : M. Julien DELEYS,

Pouvoirs : M. Marc LANGE donne pouvoir à Christophe TANNER, Mme Eliane ROBLOT donne pouvoir à Nathalie COLLON, M. Jérémie PACHOUD donne pouvoir à Mme Sylvia ZAIM

58/2023 - Actualisation des tarifs communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de tableau ci-dessous relatif aux tarifs municipaux,

TARIFICATION PERISCOLAIRE

QF	Accueil du Matin 7h30 à 8h20	Midi (avec repas)		Péri soir 1 16h à 17 h	Péri soir 2 17 h à 18 h	Péri soir 3 18h à 18h30
		Repas	Garde			
0 à 650	1,20 €	4,60 €	2,45 €	1,20 €	1,20 €	0,60 €
651 à 800	1,50 €	4,60 €	2,90 €	1,50 €	1,50 €	0,75 €
801 et plus	1,80 €	4,60 €	3,10 €	1,80 €	1,80 €	0,90 €
Tarif majoré (*)	2,00 €	4,60 €	3,30 €	2,00 €	2,00 €	1,00 €

Une majoration de 5 € est appliquée en cas de retard après 18h30

Le tarif majoré (*) s'applique en cas de non-respect des horaires d'inscription ou en cas de non-inscription dans les délais.

TARIFICATION EXTRASCOLAIRE (ALSH petites et grandes vacances de 8 h à 18 h du lundi au vendredi) - la tarification à la journée n'est possible que pour les petites vacances)

ATL : Aide aux Temps Libre versée à la commune et déduite de la facture de l'allocataire

Tarification pour un enfant				
QF	SEMAINE		JOURNEE	
	Sans ATL	Avec ATL	Sans ATL	Avec ATL
0 à 650	58,00 €	37,00 €	11,60 €	7,40 €
651 à 800	65,00 €	44,00 €	13,00 €	8,80 €
801 à 1400	70,00 €		14,00 €	
1401 et plus	73,00 €		14,60 €	
Résident dans la CCBPAM	76,00 €	55,00 €	15,20 €	11,00 €
Résident hors CCBPAM	77,00 €	58,00 €	15,40 €	11,60 €

Tarification « fratrie pour deux enfants et plus »				
QF	SEMAINE		JOURNEE	
	Sans ATL	Avec ATL	Sans ATL	Avec ATL
0 à 650	55,00 €	34,00 €	11,00 €	6,80 €
651 à 800	59,00 €	38,00 €	11,80 €	7,60 €
801 à 1400	60,00 €		12,00 €	
1401 et plus	63,00 €		12,60 €	
Résident dans la CCBPAM	76,00 €	55,00 €	15,20 €	11,00 €
Résident hors CCBPAM	77,00 €	58,00 €	15,40 €	11,60 €

- VOYAGES ORGANISES PAR LA COMMUNE

	TARIF ADULTES	TARIF JEUNES (- de 18 ans)
Déplacement en car à la journée pour diverses sorties (magasins d'usine, marché de Noël ...)	19,00 €	12,00 €

- LOCATION DE MOBILIER COMMUNAL

MOBILIER	TARIFS
Location de tables rondes (l'ensemble, particulier bellevillois)	25,00 €
Location de grilles caddies - pack de 10 grilles	30,00 €
Location de tables de brasserie (particulier bellevillois)	1,00 € / table
Location de bancs (particulier bellevillois)	0,50 €/banc
Location tables et bancs (pour les associations bellevilloises)	Gratuit
Livraison de tables et ou de bancs au domicile des particuliers bellevillois	50,00 €
Table détériorée (associations et particuliers bellevillois)	60,00 € / table
Banc détérioré (associations et particuliers bellevillois)	20,00 / banc

- CONCESSION FUNERAIRES

CONCESSIONS FUNERAIRES		Initiale	1 ^{er} renouvellement	Renouvellements suivants
Cimetière	Concession 15 ans	180 €	180 €	180 €
	Concession 30 ans	360 €	360 €	360 €
Columbarium	Concession 15 ans	340 €	340 €	170 €
	Concession 30 ans	680 €	340 €	340 €
Cavurne	Concession 15 ans	340 €	340 €	170 €
	Concession 30 ans	680 €	340 €	340 €

- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Occupation du domaine public		TARIFS
Taxe pour l'occupation du domaine public par les commerces permanents (tarif mensuel au m ²)		0,50 €
Redevance d'occupation du domaine public pour l'installation de manèges forains		3,00 € par jour et par métier
Cirque < de 200 m ² maximum 3 jours		60,00 €
Droit de stationnement - stationnement à la journée (vente)		100,00 €
Mise en place d'un échafaudage		0,50 du m ² /jour
Mise en place d'une benne pour une journée		Gratuit
Mise en place d'une benne à compter du 2 ^e jour		10 €/jour
Brocante		TARIFS
Emplacement 5 mètres - personnes extérieures à Belleville		12,00 €
Emplacement 5 mètres - Bellevillois		7,00 €
Glacier - forfait		45,00 €

- LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX

Jardins familiaux	TARIFS
Petite parcelle (location à l'année)	40,00 €
Grande parcelle (location à l'année)	50,00 €

- BOIS DE CHAUFFAGE

Bois de chauffage	TARIFS
Stère de bois à l'unité pour bellevillois	8,00 €

- LOCATION SALLES COMMUNALES

Salle des Médisances (capacité d'accueil max 19 pers)		
	TARIFS BELLEVILLOIS	TARIFS EXTERIEURS
Location une journée	100,00 €	
Salle des Fêtes (capacité d'accueil max 120 pers)		
	TARIFS BELLEVILLOIS	TARIFS EXTERIEURS
Location week-end (avec cuisine) - samedi et dimanche indivisible	370,00 €	520,00 €
Location une journée (hors vendredi, week-end et jour férié)	290,00 €	
Association - animation, repas, avec droit d'entrée en semaine à partir de la 2 ^e réservation	50,00 €	
Association (une fois par an)	Gratuit	
Association (à partir de la 2 ^e réservation)	120,00 €	
Soirée Saint Sylvestre	450,00 €	600,00 €
24 et 25 décembre	450,00 €	600,00 €
Caution	250,00 €	
Perte de Clé	100,00 €	

Non-respect de délai de désistement (1 mois avant la date) – particulier et association	50,00 €
Pénalité de nettoyage complet si salle rendue non propre et ne permettant pas une réutilisation immédiate de la salle	150,00 €
Services publics : permanences, réunions d'information ou autres, journée de formation (collectivités territoriales, administration, Etat)	Gratuité
En cas de dommages minimes observés au cours de la location par l'autorité territoriale (gonflement du parquet, panne chauffage,...). Le montant de la location sera réduit de moitié en réparation du dommage causé au locataire	
Autres	
Obsèques : mise à disposition d'une salle en fonction des disponibilités aux familles de Belleville.	Gratuité

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, procède au vote par scrutin ordinaire et :

DÉCIDE :

- **De fixer** les tarifs municipaux selon le tableau ci-dessus,
- **De préciser** que les tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} décembre 2023

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Fait à Belleville, le 20 octobre 2023

Le Maire,
Dominique ROUBY

